



Pourquoi se syndiquer ?

Introduction

L'adhésion à une organisation syndicale n'est pas une obligation en France, c'est avant tout une démarche intellectuelle et individuelle.

sans syndiqué, il n'y a pas de syndicat

Le syndicat permet de garantir les droits pour les salariés et les employés

**Pourquoi se syndiquer
au SNITEAT-UNSA ?**

Se syndiquer, c'est :

- pouvoir connaître ses droits,
- participer à la vie et à l'action collective (de ton syndicat) pour préserver les droits acquis par nos prédécesseurs et pour en gagner de nouveaux,
- respecter l'humain,
- donner du poids aux revendications que tu soutiens,
- participer au dialogue social et aux instances locales,
- conseiller et aider localement les collègues.

Se syndiquer d'accord, mais pourquoi au SNITEAT-UNSA ?

L'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) est une fédération qui fait partie des organisations syndicales réformatrice composé de syndicats adhérents, autonomes dans leur fonctionnement.

L'UNSA est organisée par pôles et fédérations :

Le SNITEAT adhère à la fédération UNSA Alimentation, Agriculture et Forêt (avec le SAP-MA et Génération Forêts), au sein du Pôle UNSA Fonction Publique.

Que propose le SNITEAT-UNSA ?

Un syndicalisme de filière technique, concret et indépendant :

Le SNITEAT a un fonctionnement participatif et paritaire : sollicitation des avis des adhérents pour les positions à défendre. Chacun peut exprimer son avis et participer aux décisions dans les assemblées générales locales et nationales et dans les congrès.

La représentativité équilibrée des ingénieurs et techniciens dans les instances permet d'assurer un suivi continu des agents tout au long de leur carrière.

Le SNITEAT a vocation à défendre tous les techniciens (TSMA) et ingénieurs (IAE) gérés par le ministère en charge de l'Agriculture et l'Alimentation, quel que soit leur employeur.

Ce sont les revendications et l'amélioration des conditions de vie qui guident nos actions.



Si je me syndique au SNITEAT-UNSA,

Je ferai partie de celles et ceux qui ne veulent pas rester spectateurs face à tout ce qui touche nos droits, nos salaires et nos conditions de travail.

Je pourrai faire entendre ma voix au sein du SNITEAT et faire valoir mon point de vue en participant aux différentes instances :

- réunions régionales,
- conseils syndicaux,
- Congrès nationaux

Je participerai à la vie démocratique de mon syndicat, notamment en élisant les membres de son organe dirigeant : le Bureau National.

Si je me syndique au SNITEAT-UNSA, de quoi je bénéficie ?

Je trouve conseil et appui, j'ai une meilleure approche du milieu professionnel (comment s'y retrouver dans le dédale d'un ministère, comment gérer ma carrière, trouver des opportunités de postes, identifier les personnes et réseaux ressources à mobiliser au bon moment...)

je peux bénéficier de stages sur la fonction syndicale, dans la limite de 12 jours par an, sans perte de rémunération.

Je suis informé grâce aux publications :

- du SNITEAT : Express, sur le fil..
- de l'UNSA AAF: Brèves, billets d'humeur...
- de l'UNSA Fonction Publique: Actu, circulaire ...

et au site internet : www.sniteat-unsaf.fr

La cotisation :

Chaque syndicat affilié définit démocratiquement le montant de ses cotisations annuelles. Au SNITEAT, elle est calculée en fonction de mon point d'indice.

Je bénéficie systématiquement de 66% de son montant en crédit d'impôt quelque soit mes revenus.

Bulletin d'adhésion au SNITEAT-UNSA :

https://sniteat-unsaf.fr/index.php?option=com_contact&view=contact&id=1&Itemid=135